

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 12 août 2024 à 19h35 au Chalet des loisirs de Sainte-Anne-du-Lac, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Luce Bouley et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

Le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement et greffier-trésorier adjoint assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence de la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose et du conseiller Sylvain Jacques.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue;

2 Adoption de l'ordre du jour;

3 Comptes rendus des élus;

4 Correspondances:

- 4.1 Confirmation d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière à la voirie locale volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);
- 4.2 Renouvellement de la TECQ;

5 Dépôt du rapport d'activités du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique;

6 Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines:

- 6.1 Adoption des procès-verbaux des mois de juin et de juillet 2024;
- 6.2 Autorisation de paiement des dépenses du mois de juillet 2024;
- 6.3 Adoption de la Politique linguistique, de la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la Municipalité d'Adstock et désignation d'un émissaire;
- 6.4 Approvisionnement en propane pour les bâtiments municipaux : autorisation de signature;
- 6.5 Nominations suite aux processus d'embauches et autorisation de signatures;
- 6.6 Fin de la période de probation de l'employé 03-0113;
- 6.7 Entente de rémunération pour le Service incendie d'Adstock: autorisation de signatures;
- 6.8 Souper bénéfique au profit des services de travail de rang de Chaudière-Appalaches : autorisation de dépense;
- 6.9 Communication à transmettre à la députée de la circonscription de Lotbinière-Frontenac en lien avec le refus des projets soumis au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, le montant reçu dans le cadre des projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale et le changement de position du MERN entourant la cession des terrains excédentaires de l'emprise du chemin des Cerfs et le délai de traitement;
- 6.10 Vente du terrain de la rue des Alouettes : évaluation de la MRC;

7 Aménagement, urbanisme et environnement:

- 7.1 Dépôt du certificat des résultats du registre tenu le 5 août 2024 concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement d'urbanisme numéro 299-24;
- 7.2 Aménagement d'un écocentre régional : octroi de mandats;
- 7.3 Ententes de disposition de matériaux pour l'écocentre régional : autorisation de signature;

7.4 Communication à transmettre à la MRC des Appalaches concernant l'abattage d'arbres en forêt privée et la nécessité d'encadrer les chemins forestiers;

8 Développement socio-économique:

8.1 Offre de partenariat avec Cogeco pour le retour d'une Adstock de belle place : autorisation de signature;

8.2 Ajout d'un addenda à l'entente avec le mont Adstock : autorisation de signature;

8.3 Vacance du siège sur le conseil d'administration de la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock : nomination d'un représentant et d'un substitut;

9 Travaux publics et voirie:

9.1 Avenant à la convention d'aide reçu dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) : autorisation de signature;

9.2 Réaménagement des intersections du boulevard Tardif (2021-010) : recommandation de paiement numéro 3 et réception définitive;

10 Sécurité publique:

11 Loisirs, culture et vie communautaire:

11.1 Aménagement d'un puits pour la patinoire extérieure de Sacré-Coeur-de-Marie;

12 Affaires diverses:

12.1 Suite de la tempête Debby : autorisation de dépenses et mandat au CCU et au CCE;

12.2 Détection du myriophylle à épis au Grand lac Saint-François : octroi d'un mandat de services professionnels;

13 Période de questions:

14 Informations et activités à venir;

15 Levée ou ajournement de la séance.

24-08-192 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

CORRESPONDANCES

CONFIRMATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA VOIRIE LOCALE VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu du ministère des Transports et de la Mobilité durable la confirmation d'une aide financière maximale de 50 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de la Municipalité dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

RENOUVELLEMENT DE LA TECQ

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu du ministère des Affaires municipales une confirmation du renouvellement de la TECQ pour 2024-2028 pour un montant maximal de 1 167 768 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales admissibles.

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement dépose le rapport d'activités sur le nombre de permis, de requêtes et des dossiers en cours. Ce rapport sera présenté dans la prochaine édition de L'Arrivage.

AFFAIRES DU CONSEIL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

24-08-193 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES MOIS DE JUIN ET DE JUILLET 2024

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux des mois de juin et de juillet 2024 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-08-194 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE JUILLET 2024

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 1 046 371.20 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-08-195

ADOPTION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE, DE LA DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE PAR LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK ET DÉSIGNATION D'UN ÉMISSAIRE

ATTENDU que la loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, sanctionné le 1er juin 2022, instaure un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle de l'administration québécoise dans la pérennité de la langue française;

ATTENDU que dans le but de soutenir l'administration dans ce nouveau devoir, la Loi prévoyait l'adoption d'une politique linguistique de l'État, laquelle est entrée en vigueur le 23 juin 2023;

ATTENDU la Politique linguistique de l'État s'applique aux ministères, aux organismes gouvernementaux et municipaux ainsi qu'aux institutions parlementaires au sens de l'annexe I de la Charte de la langue française (chapitre C-11);

ATTENDU que pour remplir les exigences de la Politique linguistique de l'État, la Municipalité d'Adstock doit se doter d'une directive, précisant la nature des situations pour lesquelles l'utilisation d'une autre langue que le français sera accepté;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter une politique linguistique et de désigner un émissaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- d'adopter la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la Municipalité d'Adstock;
- d'adopter le Politique linguistique;
- de nommer la directrice générale et greffière-trésorière comme émissaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-08-196

APPROVISIONNEMENT EN PROPANE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU le besoin d'approvisionnement de propane de la Municipalité;

ATTENDU qu'une demande de prix a été faite auprès de deux fournisseurs;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une nouvelle entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'accepter l'offre soumise par l'entreprise Supérieur Propane de fournir, à prix variable de 0.4239 \$ le litre, taxes en sus, pour la période du 23 juillet 2024 au 22 juillet 2027, la quantité de propane nécessaire à la bonne marche des activités municipales;
- d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le contrat de fourniture de propane à intervenir avec Supérieur Propane.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-08-197 **NOMINATIONS SUITE AUX PROCESSUS D'EMBAUCHES ET AUTORISATION DE SIGNATURES**

ATTENDU le processus de sélection des postes de secrétaire administrative et de technicien - inspecteur au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU que certains projets sous la charge du Service technique et d'ingénierie doivent trouver leur finalité;

ATTENDU que les candidatures de monsieur William Cloutier et mesdames Chantal Dostie et Véronique Roy satisfont les exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'entériner l'embauche de monsieur William Cloutier à titre de technicien - inspecteur au Service de l'urbanisme et de l'environnement et madame Chantal Dostie à titre de secrétaire administrative en date du 6 août 2024, selon les termes de la convention collective;
- d'embaucher madame Véronique Roy à titre de chargée de projet temporaire en ingénierie en date du 29 juillet 2024 et d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-08-198 **FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ 03-0113**

ATTENDU les dispositions de la convention collective concernant la période de probation;

ATTENDU que le conseil se considère satisfait du travail de l'employé 03-0113;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de confirmer la fin de la période de probation de l'employé numéro 03-0113, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-08-199 **ENTENTE DE RÉMUNÉRATION POUR LE SERVICE INCENDIE D'ADSTOCK: AUTORISATION DE SIGNATURES**

ATTENDU que la politique régissant la rémunération des pompiers volontaires sera à échéance le 25 février 2025;

ATTENDU la réorganisation du Service de sécurité incendie survenue au début de l'année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'autoriser la directrice générale et le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, la nouvelle entente régissant la rémunération des pompiers et ses modalités avec le directeur et le directeur adjoint du Service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-08-200

SOUPER BÉNÉFICE AU PROFIT DES SERVICES DE TRAVAIL DE RANG DE CHAUDIÈRE-APPALACHES : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches offre un service gratuit destiné au productrices et producteurs agricoles en situation de détresse psychologique;

ATTENDU que la Fédération organise un souper-bénéfice et que les profits de cette soirée aideront à assurer le maintien de ce service gratuit;

ATTENDU que le nombre important de producteurs agricoles sur le territoire de la Municipalité d'Adstock et l'importance du service apporté par l'UPA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'autoriser l'achat de deux billets au coût de 125 \$ chacun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-08-201

COMMUNICATION À TRANSMETTRE À LA DÉPUTÉE DE LA CIRCONSCRIPTION DE LOTBINIÈRE-FRONTENAC EN LIEN AVEC LE REFUS DES PROJETS SOUMIS AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR, LE MONTANT REÇU DANS LE CADRE DES PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE ET LE CHANGEMENT DE POSITION DU MERN ENTOURANT LA CESSION DES TERRAINS EXCÉDENTAIRES DE L'EMPRISE DU CHEMIN DES CERFS ET LE DÉLAI DE TRAITEMENT

ATTENDU que le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) disposait d'une enveloppe de 300 millions de dollars;

ATTENDU que les projets déposés représentaient plus de 2.7 milliards de dollars;

ATTENDU ce montant démontre les besoins des infrastructures sportives dans plusieurs municipalité et que les enveloppes disponibles n'étaient pas suffisantes;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a déposé deux projets d'infrastructures sportives et récréatives qui n'ont pas été retenus;

ATTENDU que le pôle récréotouristique du Mont Adstock, qui est un attrait régional et est en plein développement, nécessite l'ajout d'infrastructures essentielles à la poursuite de la diversification des activités de la station récréotouristique et des investissements privés entourant le Domaine Escapad;

ATTENDU que les installations de loisirs dans le secteur Saint-Méthode méritent une actualisation, un réaménagement et une bonification des infrastructures dignes d'un noyau villageois de cette importance permettant l'épanouissement des jeunes, le développement de saines habitudes de vie et l'attractivité des familles;

ATTENDU que le montant reçu dans le cadre du programme d'aide financière à la voirie locale volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) est inférieur aux années précédentes;

ATTENDU que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts avait autorisé la Municipalité d'Adstock à céder les emprises excédentaires du chemin des Cerfs à la suite de longs pourparlers dans une communication reçue le ou vers le 23 août 2019;

ATTENDU que ce même ministère a apporté des changements à cette directive de manière unilatérale causant des préjudices sérieux à la Municipalité et surtout financiers aux citoyens;

ATTENDU que la Municipalité a fait part de ces éléments problématiques et proposé un délai de grâce pour respecter l'objectif poursuivi par le Ministère et que ce dernier tarde à donner réponse à la Municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de transmettre l'ensemble de ces préoccupations à la députée de Lotbinière-Frontenac et aux ministres concernés sollicitant leur aide;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de transmettre une communication à la députée de Lotbinière-Frontenac et aux ministres concernés par les divers dossiers et également solliciter l'appui de la MRC des Appalaches entourant les projets de développement au Mont Adstock considérant qu'il n'appartient pas seulement à la Municipalité de contribuer à cet attrait régional.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

VENTE DU TERRAIN DE LA RUE DES ALOUETTES : ÉVALUATION DE LA MRC

Point reporté.

24-08-202

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DU REGISTRE TENU LE 5 AOÛT 2024 CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 299-24

Conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le greffier-trésorier adjoint dépose aux membres du conseil, le certificat des résultats du registre tenu le 5 août 2024 concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement d'urbanisme numéro 299-24 attestant ce qui suit :

- que le nombre de personnes habiles à voter est de 2664;
- que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 277;
- que le nombre de signatures apposées est de 0;
- que le Règlement d'urbanisme numéro 299-24 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

24-08-202

AMÉNAGEMENT D'UN ÉCOCENTRE RÉGIONAL : OCTROI DE MANDATS

ATTENDU que la Municipalité doit aménager le site de l'écocentre afin de le rendre opérationnel;

ATTENDU les offres de services de Clôture Nordik Orléans et Conteneurs maritimes P.R. Inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense de 29 582 \$, taxes en sus, pour l'achat et installation de clôture;
- d'autoriser une dépense de 3 375 \$, taxes en sus, pour l'acquisition et la livraison d'un conteneur;
- d'autoriser une dépense maximale de 2 000 \$, taxes en sus, pour la fabrication d'enseignes et de panneaux d'affichage;
- d'octroyer un contrat à l'entreprise C. Jacques électrique pour le branchement électrique du bâtiment d'accueil et l'installation d'éclairage sur le site.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-08-203

**ENTENTES DE DISPOSITION DE MATÉRIAUX POUR L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL :
AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU la nécessité d'octroyer des contrats pour l'enlèvement et la disposition des matériaux du futur écocentre de Saint-Méthode;

ATTENDU les soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, les ententes avec les fournisseurs Services sanitaire Denis Fortier, AIM Recyclage Haute-Beauce et Centre régional de traitement de la matière organique (CRTMO) de Thetford Mines pour l'enlèvement et la disposition des matériaux de l'écocentre régional de Saint-Méthode.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-08-204

**COMMUNICATION À TRANSMETTRE À LA MRC DES APPALACHES CONCERNANT
L'ABATTAGE D'ARBRES EN FORÊT PRIVÉE ET LA NÉCESSITÉ D'ENCADRER LES
CHEMINS FORESTIERS**

ATTENDU que par la résolution 22-11-379, la Municipalité a demandé à la MRC des Appalaches un moratoire et a exhorté celle-ci à apporter des modifications à son règlement concernant le contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée afin d'assurer la mise en place de pratiques adaptées aux enjeux du territoire tout en favorisant un développement durable de la forêt respectueux de l'environnement et des milieux de vie environnants;

ATTENDU le mémoire déposé en commission suite à la consultation de la MRC des Appalaches en 2020 et la mobilisation citoyenne importante, préoccupée face aux effets dommageables entourant l'absence de dispositions encadrant la coupe forestière près des plans d'eau;

ATTENDU qu'aucune modification n'a encore été adoptée;

ATTENDU que d'autres situations se sont produites devant l'absence d'encadrement des chemins forestiers;

ATTENDU qu'il y a lieu de réitérer l'importance de revoir ce règlement à la MRC des Appalaches;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu de réitérer à la MRC des Appalaches la nécessité de revoir rapidement le règlement concernant le contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée et d'y inclure des dispositions strictes entourant l'aménagement de chemins forestiers afin d'éviter un afflux d'eau dans les fossés municipaux et afin de diminuer l'apport de sédiments dans les cours d'eau, dans les plans d'eau et les fossés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

24-08-205

OFFRE DE PARTENARIAT AVEC COGECO POUR LE RETOUR D'UNE ADSTOCK DE BELLE PLACE : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU le succès des capsules « Une Adstock de belle place »;

ATTENDU les pourparlers avec Cogeco et la proposition de partenariat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense au montant de 4 950 \$, taxes en sus, pour la production de quatre épisodes et deux épisodes hybrides d' « Une Adstock de belle place »;
- d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, ledit protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-08-206

AJOUT D'UN ADDENDA À L'ENTENTE AVEC LE MONT ADSTOCK : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU le partenariat 2023-2024-2025 avec la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock et la nécessité d'apporter une modification et inclure d'autres avantages aux citoyens en échange d'une aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le Maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, un addenda au plan de partenariat de trois ans pour les années 2023-2024-2025;
- d'appliquer la modification et de verser une aide financière correspondant aux intérêts résultant du non-paiement selon les dates requises en raison de la nouvelle évaluation du chalet d'accueil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-08-207

VACANCE DU SIÈGE SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un nouveau représentant municipal au sein du conseil d'administration de la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock survenu suite au départ du directeur du Service technique et de l'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- de nommer la conseillère Luce Bouley à titre de représentante municipal au sein du conseil d'administration de la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock;
- de nommer le conseiller Jean Roy à titre de substitut de madame Bouley lors de ses non-disponibilités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

24-08-208

AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE REÇU DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU la convention originale no TXX78269, GDM - 20221025-011 signée entre la Municipalité d'Adstock et le ministère des Transports et de la mobilité durable;

ATTENDU qu'en application de la norme comptable sur les paiements de transferts, le ministère doit modifier les modalités de versements de la convention initiale;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par l'avenant de demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a pris connaissance de l'avenant à la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock tout document ou entente relié à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-08-209 **RÉAMÉNAGEMENT DES INTERSECTIONS DU BOULEVARD TARDIF (2021-010) :
RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 3 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE**

ATTENDU que l'entreprise Les Pavages de Beauce inc. a effectué les travaux du projet de réaménagement des intersections du boulevard Tardif;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 23 juillet 2024 émanant du directeur adjoint du Service de l'ingénierie et des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le maire Pascal Binet,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'autoriser le paiement numéro 3 présenté par l'entrepreneur Les Pavages de Beauce Ltée au montant de 9 399.67 \$, taxes en sus et la réception définitive des travaux de réaménagement des intersections du boulevard Tardif.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-08-210 **AMÉNAGEMENT D'UN PUIS POUR LA PATINOIRE EXTÉRIEURE DE SACRÉ-COEUR-
DE-MARIE**

ATTENDU la nécessité d'aménager un puits pour desservir le bâtiment de la patinoire extérieure de Sacré-Coeur-de-Marie en raison des travaux effectués à l'école La Source;

ATTENDU que le projet est assujéti à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement puisque le puits alimentera plus de 20 personnes;

ATTENDU que le dépôt d'une telle autorisation nécessite une étude hydrogéologique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer des mandats de services professionnels pour la réalisation des plans et devis et la réalisation d'une étude hydrogéologique dans le cadre du dépôt de la demande d'autorisation pour l'aménagement d'un puits pour la patinoire extérieure de Sacré-Coeur-de-Marie;
- d'autoriser le Comité des loisirs ou tout fonctionnaire municipal à déposer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, ladite autorisation pour réaliser le projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

24-08-211 **SUITE DE LA TEMPÊTE DEBBY : AUTORISATION DE DÉPENSES ET MANDAT AU CCU
ET AU CCE**

ATTENDU le passage de la Tempête Debby et des forts vents l'accompagnant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser les dépenses extraordinaires, notamment les salaires, le déplacement, les ressources et le matériel, engendrées par le passage de la tempête Debby;
- de mandater le CCU et le CCE afin qu'ils examinent et fassent des recommandations au conseil municipal afin de revoir la pratique de ne pas couper des arbres en zone de villégiature, notamment sous les emprises d'Hydro-Québec et ceux menaçant les propriétés même s'ils sont sains, à la condition de maintenir un couvert végétalisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-08-212

DÉTECTION DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS AU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU que la demande et l'offre du Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'octroyer à la firme Fyto au montant de 13 220 \$, taxes en sus, concernant la détection du myriophylle à épis au Grand lac Saint-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

INFORMATIONS ET ACTIVITÉS À VENIR

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

24-08-213

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de lever la séance à 21h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

Le Directeur du Service de
l'urbanisme et de l'environnement et
greffier-trésorier adjoint,

Pascal Binet

Jérôme Grondin